

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1769

Artikel: Le défi démographique (1960 - 2020) : l'urbanisme bien conçu, c'est changer la vie : le programme de législature vaudois n'est pas à la hauteur de l'enjeu
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Argent, morale et justice fiscale

Version française d'un texte adressé à la Neue Zürcher Zeitung

Invité: Mario von Cranach (22 février 2008)

La fin justifie les moyens. C'est un principe reconnu de la morale étatique, du moins lorsqu'il est question d'argent. Ainsi il n'est guère étonnant que le Liechtenstein, pour se prémunir contre la menace d'un appauvrissement, se dote d'une législation sur les fondations qui suggère à mots couverts l'évasion fiscale. Dans le même temps et pour les mêmes motifs, l'Allemagne ne craint pas de commettre un délit de recel en acquérant un bien dérobé, afin de récupérer les millions détournés. Fort

bien. Mais comme il en va aussi du principe de la justice fiscale, j'aimerais poser la question aux responsables en dernier ressort, Madame la chancelière Merkel et le prince héritier du Liechtenstein: Où le voleur de données bancaires doit-il payer l'impôt sur les cinq millions d'euro qui lui ont été versés? Au Liechtenstein où le vol a été commis ou en Allemagne où le bien volé est maintenant valorisé? Et au cas où la transaction a eu lieu à Zurich, la Suisse a-t-elle le droit de prélever l'impôt à la source?

Prenez garde, Monsieur Merz! Comme on peut l'observer, les diplomates auront encore quelque chose à négocier dans cette affaire.

Mario von Cranach, professeur honoraire de l'Université de Berne, est fondateur du Réseau pour la responsabilité sociale de l'économie (NSW/RSE) et animateur du Conseil pour la politique sociale et économique Kontrapunkt

Le défi démographique (1960 - 2020)

L'urbanisme bien conçu, c'est changer la vie: le programme de législature vaudois n'est pas à la hauteur de l'enjeu

André Gavillet (25 février 2008)

La population résidante vaudoise a augmenté en 2007 de 10'000 habitants. Du jamais vu depuis les années 60. La comparaison avec la grande mutation d'il y a cinquante ans est instructive. La croissance alors était débridée; l'Exposition nationale poussait à l'accélération de travaux, notamment routiers (autoroute Lausanne-Genève). La surchauffe nourrissait une inflation forte. L'immigration de travailleurs, exploités par le statut de saisonniers, entraînait une croissance démographique de 2%. Même si l'on vit prendre forme, politiquement, un parti xénophobe et être lancées les initiatives populaires de Schwarzenbach, la majorité

adhérait à cette expansion. Sur le plan cantonal, elle ne refusa jamais les moyens financiers nécessaires, les hausses d'impôts ne susciterent aucun référendum. L'Université, l'Hôpital cantonal étaient présentés comme les chantiers-phares de cette expansion.

Un aménagement verbal

L'aménagement du territoire devint un sujet politique central. Et si la Suisse atteignait 10 millions d'habitants! L'aménagement permettrait sans difficulté de répondre à leur besoin de logement, de loisir, de travail et de circulation, à condition d'en faire une application rigoureuse. Un contre-projet à

l'Expo nationale à Lausanne, Exnal, voulait en présenter la démonstration, sur le terrain même. Une zone aménagée selon les principes de l'urbanisme de Le Corbusier aurait dû être l'objet même de l'Expo.

L'aménagement fut donc un objet de débat, mais il n'inspira pas une politique volontariste de maîtrise du développement. Le «désordre» fut tel qu'en 1972 un Arrêté fédéral urgent donna aux cantons les moyens juridiques de bloquer toute expansion non désirée. Les dégâts furent ainsi limités, sans plus.

L'horizon 2020

Or, aujourd'hui, le Programme de législature du Conseil d'Etat, même s'il retient la projection des 100'000 habitants de plus d'ici 2020, se contente d'une référence aux orientations du Plan directeur cantonal pour «*coordonner et stimuler le développement territorial, prévoir, réaliser ou soutenir les infrastructures nécessaires (notamment transports et logement), activer les projets d'agglomération*». Ces formules trop générales ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Un engagement prioritaire de l'ensemble du Conseil d'Etat serait nécessaire, tant sont nombreux les obstacles. Au premier rang desquels la propriété privée du sol, qui rend difficiles des réalisations d'ensemble, c'est-à-dire des

quartiers où se règlent globalement les problèmes de chauffage, de circulation, d'aires de jeu, selon un urbanisme à échelle plus humaine, comme celui, pour prendre une référence historique, de Bruno Taut dans les années 20 à Berlin.

On suivra dans cette optique avec intérêt les aménagements annoncés sur des terrains en mains communales: le projet Métamorphoses de la Commune de Lausanne, ou encore ceux prévus sur les friches industrielles de Malley-Prilly.

La qualité fonctionnelle et esthétique de l'habitat et de son environnement est l'expression de la réussite ou de l'échec d'une société, de ce que vivent au quotidien les résidents, de ce que nous laisserons, après nous, comme témoignage de

notre civilisation. C'est certainement le domaine où le slogan «*changer la vie*» peut trouver une application concrète.

L'équipement d'un quartier implique chaque département de l'Etat, au titre scolaire, sanitaire, social, sécuritaire, culturel, et au titre des transports et de la circulation. Le collège gouvernemental devrait donc, régulièrement, dans un rapport ad hoc, faire le point sur *Vaud + 100'000*, sur l'aménagement du territoire, sur les réalisations architecturales, sur le quartier (et non pas l'immeuble) considéré comme l'unité de mesure de l'urbanisme.

Alors les formules trop générales du programme de législature prendraient un sens concret et politique.

Fusion de communes: l'exemple des petits

Un choc thérapeutique que Vaud et Genève, trop riches pour se l'imposer, devraient cependant méditer

Albert Tille (22 février 2008)

Trois communes pour un canton. Il y a deux ans la Landsgemeinde de Glaris décidait une méga fusion de ses 27 communes. L'Assemblée interjurassienne fait cette semaine une proposition analogue. Pour renforcer l'attractivité de la région et dépasser les querelles fratricides, les 82 communes du canton du Jura n'en formeront plus que trois et se confondront avec les districts actuels. Le mouvement sera le

même pour les 50 communes du Jura bernois. Cette audace tranche avec la mollesse de cantons plus grands et plus riches. Ainsi, une nouvelle Constitution vaudoise ultra prudente n'a entraîné, à ce jour que quelques mini fusions. Deux tentatives de regroupement d'une certaine ampleur ont avorté. Le vote négatif d'une seule commune a condamné ces projets. La minorité a fait la loi. A Genève la question sera à l'ordre du

jour de la révision totale de la Constitution votée ce dimanche (DP 1725).

La nécessité d'une rationalisation institutionnelle s'impose dans les régions défavorisées. Un canton prospère pourrait en revanche se satisfaire d'un bricolage? Pas si sûr. Vaud connaît un emballement démographique: 10'000 habitants de plus pour la seule année 2007 et une projection d'accroissement de